



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

* * *

Le mercredi 10 décembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 3 décembre 2025, se sont réunis à la salle des fêtes de Renay, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

| Nombre de délégués au moment du vote | | | | | Résultat du vote | | |
|--------------------------------------|----------|------------|----------|---------|------------------|--------|-------------|
| En exercice | Présents | Distanciel | Pouvoirs | Votants | Pour | Contre | Abstentions |
| 112 | 32 | 13 | 13 | 58 | 58 | 0 | 0 |

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

C. FOUCHER-MAUPETIT
P. MERCIER

Représentants du Conseil Régional :

Présent(s) avec voix délibérative :

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

J. FOUSSARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS P. SOLON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

| | | | | | |
|---------------------|--------------|------------------|--------------|------------------------|--------------|
| AMBLOY | J. TESTEAUX | LISLE | M. GOUET | SAINT GOURGON | JM. CROSNIER |
| AUTHON | JL. CINTRAT | LUNAY | M. CHARTRAIN | SAINT JEAN FROIDMENTEL | C. GOURDEL |
| BREVAINVILLE | D. BRUNET | MAZANGE | P. BRIONNE | SARGE SUR BRAYE | M. ROUSSEAU |
| COULOMMIERS LA TOUR | A. SOUVERAIN | MESLAY | C. GOAZIOU | SAVIGNY SUR BRAYE | J. PRENANT |
| CRUCHERAY | B. BARBIER | MOREE | A BOURGEOIS | TERNAY | J. HEUZE |
| DANZE | F. BRAULT | PEZOU | A. LEMOINE | TOURAILLES | C. MONTARU |
| FORTAN | M. CASROUGE | PRUNAY CASSEREAU | E. BARDET | VILLEPORCHER | P. BOUCHET |
| LE TEMPLE | JM. PAPOT | RENAY | P. LEMONNIER | VILLEROMAIN | N. DAMIER |
| LIGNIERES | D. PICHARD | SAINTE ANNE | PA. VIOLET | VILLETRUN | F. DRIN |
| | | | | VILLIERS SUR LOIR | A. PIGOREAU |

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

| | | | | | |
|---------|-------------|------------------------|-------------|-----------------------|----------------|
| AREINES | E. RIOTTEAU | ÉPUISSAY | D. BRIANT | SAINT MARC DU COR | A. GAUTIER |
| AUTHON | D. OURY | LA CHAPELLE VICOMTESSE | Y. BELOEIL | SAINT MARTIN DES BOIS | P. DAUFFY |
| BAILLOU | S. GAUTIER | LA VILLE AUX CLERCS | D. PASQUIER | TROO | D. CALEGARIEHL |
| CHOUE | F. GAULLIER | PERIGNY | K. PESCHARD | VILLECHAUVE | S. GUERIN |
| | | | | CATV | N. HASLE |

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

FAYE A. GARNIER à A. SOUVERAIN (Coulommiers la Tour)
SAINT RIMAY Y. ROLLAND à M. CHARTRAIN (Lunay)
NAVEIL M. MARTY ROYER à A. PIGOREAU (Villiers-sur-Loir)
LANCE Y. TRIMARDEAU à JL. CINTRAT (Authon)
ARTINS P. HUGUET à C. FOUCHER-MAUPETIT (Selommes)
VENDOME L. BRILLARD à P. BARDET (Prunay)
SELOMMES P. BELLANGER à P. BRIONNE (Mazangé)

Conseil Départemental F. DOUCET à E. RIOTTEAU (Areines)
SAINT FIRMIN DES PRES B. ROUSSELET à M. GOUET (Lisle)
CORMENON G. BOULAY à F. GAULLIER (Choue)
COUETRON-AU-PERCHE A. DE PONTBRIAND à M. ROUSSEAU (Sargé-sur-Braye)
Communauté des Collines du Perche K. GLOANEC MAURIN à B. BARBIER (Crucheray)
LES HAYES JP. PROVENDIER à J. HEUZE (Ternay)

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

BREVAINVILLE

J. GAUVAIN

SAINT JEAN FROIDMENTEL

C. BASTIEN

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative :

SOUS PREFET VENDOME V. LE DUFF

REGION CDVL T. ROUSSEAU

OBJET : COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU

La Présidente présente les décisions prises par le Bureau puis demande au comité syndical de bien vouloir en prendre acte :

Délibération :

Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres, prend acte des décisions du Bureau suivantes : :

- **Décision n°2025-02 du 30 juin 2025** portant avis des demandes de subventions au titre du CRST du Pays Vendômois :

| TITRE PROJET | OBJECTIFS DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | Montant total du projet | DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE | SUBVENTION REGIONALE PROPOSEE | Avis Du Bureau |
|--|--|-------------------------------|-------------------------|---|-------------------------------|----------------|
| Création d'une boutique à la ferme pour vente directe | Construction d'une boutique de vente directe à la ferme – Achat de matériaux, location de matériels, prestations entreprises | Antoine Truchard Boursay | 38 280 € | 38 280 € | 15 300 € | Favorable |
| Création du Pré du Loir | Création/aménagement d'un espace nature et biodiversité sur l'ancien camping à l'entrée de St Firmin des Prés le long du Loir – Travaux d'aménagement pour cheminement, travaux espaces verts, création d'une mare avec Perche Nature, création d'habitat pour la faune, panneaux pédagogique, animations | Commune St Firmin des Prés | 13 045,69 € | 12 045,69 € | 7 800 € | Favorable |
| Aménagement du parc de la Mouline | Aménagement d'un jardin public paysager sur le site de la Mouline, attenant au pôle associatif. Conçu comme un espace naturel, culturel et sportif (pump track) propice aux échanges et aux animations. Le parc est conçu en tenant compte de la biodiversité et de la gestion de l'eau (site à proximité du Loir). Des espaces de repos sont conçus avec une forte végétalisation pour créer des îlots de fraîcheur en été. | Commune de St Firmin des Prés | 269 825 € | Mesure 23 188 747 € Mesure 31.5 36 541 € | 66 200 € 14 600 € | Favorable |
| Eclairage Public | Rénovation de l'éclairage, changement de 82 points lumineux – économie annuelle de 7 992 KWh | Commune de Lignières | 36 818 € | 36 818 € | 11 000 € | Favorable |

| | | | | | | |
|-------------------------|--|--------------------------------|----------|----------|---------|-----------|
| Eclairage Public | Rénovation de l'éclairage, changement de 57 points lumineux – économie annuelle de 5 790 KWh | Commune de La Ville aux Clercs | 23 412 € | 36 818 € | 7 200 € | Favorable |
|-------------------------|--|--------------------------------|----------|----------|---------|-----------|

- **Décision du Bureau du 1^{er} décembre 2025 reportée au 8 décembre pour absence de quorum** : choix du titulaire pour l'animation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique du Pays Vendômois pour l'année 2026 : Agence départementale d'information logement du Loir-et-Cher (ADIL41) pour un montant annuel total de 78 750 € TTC
- **Bureau du 1^{er} décembre reporté au 8 décembre pour absence de quorum** : portant avis des demandes de subventions au titre du CRST du Pays Vendômois

| TITRE PROJET | OBJECTIFS DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | Montant total du projet | DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE | SUBVENTION REGIONALE PROPOSEE | Avis Du Bureau |
|--|---|--------------------------------|-------------------------|--|--------------------------------|----------------|
| Réouverture de « l'auberge de la Tour » à Fréteval | <p>Réouverture de dernier commerce de restauration dans la commune de Fréteval.</p> <p>Les murs sont acquis par la CPHV qui réalise les travaux de remise en état du bien, dont des travaux de rénovation thermique.</p> <p>Montant total de l'opération 716 341 € dont 65 000€ d'acquisition (non éligible car antérieure à la signature du CRST), 85 757 € de rénovation thermique et 565 584 € d'autres travaux</p> <p>2 subventions sollicitées au titre du CRST pour la rénovation thermique (mesure 35) et pour le soutien aux commerces de proximité (mesure 21)</p> <p>Projet identifié au CRST</p> | CC du Perche et Haut-vendômois | 716 341€ HT | <p>Mesure 21 : 565 584€</p> <p>Mesure 35 : 85 757€</p> | <p>169 600€</p> <p>42 800€</p> | Favorable |
| Réaménagement/extension du siège de la CC du Perche et Haut Vendômois | <p>Réaménagement des locaux du siège de la communauté de communes avec un agrandissement des bureaux et salles sur une partie du bâtiment</p> <p>Le coût total de l'opération s'élève à 1 001 784€</p> <p>La demande subvention porte sur la rénovation thermique</p> | CC du Perche et Haut-vendômois | 1 001 784 € | 192 555 € | 96 200 € | Favorable |

| TITRE PROJET | OBJECTIFS DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | Montant total du projet | DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE | SUBVENTION REGIONALE PROPOSEE | Avis Du Bureau |
|--|--|---|-------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------|
| <p>Création d'un parcours photographique permanent sur le thème du cheval percheron dans le village de Saint-Agil</p> | <p>Réaliser un parcours photographique dans la commune sur le thème du cheval percheron, marquant par ailleurs l'entrée de la commune dans le PNR du Perche</p> <p>Faire connaître au grand public cette race équine, son histoire et l'importance qu'elle a eue en France et internationalement au cours des siècles.</p> <p>Présenter les diverses utilisations du percheron, aussi bien historiques que contemporaines, en mettant l'accent sur sa contribution actuelle aux défis environnementaux.</p> | <p>Association Pays du Perche en Loir-et-Cher</p> | <p>20 194 €</p> | <p>19 745 €</p> | <p>5 144 €</p> | <p>Favorable</p> |
| <p>Création d'une plateforme de stockage de biomasse – alimentation des réseaux de chaleur par bois déchiquetés</p> | <p>Création d'une plateforme communale de stockage de bois déchiqueté.</p> <p>La commune vise l'autosuffisance énergétique en exploitant et transformant le bois de ses propres peupliers, ou en réduisant ses coûts par des achats groupés avantageux. Cette stratégie d'approvisionnement, associée à une gestion forestière durable, garantira l'alimentation de la chaufferie tout en préservant les forêts communales. Portée par les élus municipaux dans le cadre d'une politique environnementale ambitieuse, cette initiative cherche également à promouvoir le chauffage au bois auprès des habitants comme solution écologique face au changement climatique.</p> <p>La toiture du bâtiment permettra par ailleurs d'accueillir des panneaux photovoltaïques (hors demande de subvention CRST)</p> <p>Création du site : 268 220€</p> <p>Photovoltaïque : 43 000 € (non éligible)</p> | <p>Mairie de Sougé</p> | <p>311 200€</p> | <p>268 220€</p> | <p>107 288 €</p> | <p>Favorable</p> |

| TITRE PROJET | OBJECTIFS DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | Montant total du projet | DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE | SUBVENTION REGIONALE PROPOSEE | Avis Du Bureau |
|--|---|--|-------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------|
| <p>Amélioration du parc de la Fosse pour conforter sa dimension d'îlot de fraîcheur et renforcer son statut d'espace fédérateur – Quartier prioritaire de Vendôme</p> | <p>Le projet urbain du quartier des Rottes comporte comme objectifs la requalification d'espaces publics, le développement des liaisons douces, la rénovation d'équipements et le réaménagement d'abords.</p> <p>Ce projet, concerté avec les habitants, s'inscrit dans ce projet avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la création d'une allée piétons-cycles desservant le square -le terrassement du site -la plantation d'espaces verts -l'installation de jeux, de tables, bancs et estrade -la remise en état d'un kiosque, élément identitaire du quartier | <p>Ville de Vendôme</p> | <p>186 069 €</p> | <p>186 069 €</p> | <p>74 427 €</p> | <p>Favorable</p> |
| <p>Aménagements publics et sécurisation des déplacements du Centre Bourg</p> | <p>La Commune déléguée de Couture s'est engagée dans une réflexion globale d'aménagement des rues et des cheminements piétonniers pour la sécurisation, la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, la valorisation et la restructuration des espaces publics. Le projet global se décompose en plusieurs phases sur plusieurs années.</p> <p>La présente demande porte sur la 1ère phase d'aménagement dont le coût s'élève à 342 414€. Les travaux éligibles concernent l'aménagement des abords de la mairie, la création d'un verger participatif et leurs cheminements piétonniers associés.</p> | <p>Commune nouvelle de Vallée-de-Ronsard</p> | <p>342 414 €</p> | <p>86 407 €</p> | <p>34 600€</p> | <p>Favorable</p> |

| TITRE PROJET | OBJECTIFS DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | Montant total du projet | DEPENSE RÉGIONALE ELIGIBLE | SUBVENTION REGIONALE PROPOSEE | Avis Du Bureau |
|--|---|-------------------|---|----------------------------|-------------------------------|----------------|
| Aménagement de l'aire sportive de Meslay : city-stade et espace public de détente | Remplacement des anciens terrains de tennis par un city-stade et un espace public de détente. Suppression de l'ancien équipement (1650m ²), création d'un city stade (290m ²), d'un accès piétonniers/PMR (100m ²) et d'un espace de détente végétalisé prévu pour le confort d'été (1260 m ²) | Commune de Meslay | 136 110 € Dont 80 147 € city-stade 55 963 € aménagement détente | 80 147€ 55 963 € | 16 029 € 22 385 € | Favorable |

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le : 19/12/2025....

Publié le : 19/12/2025.....

La Présidente

- certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,